

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015

L'an deux mille quinze le 24 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame NOURRY Barbara, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2015

Présents : Mme Barbara NOURRY, Maire

M. Jean-François CHARRIER, Mme Maryline ALEXANDRE, Mme Marie-Laure BRIAND (arrivée au cours du point n°1-b), Mme Cécile GASSER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Emilie HAMON, Mme Corine BERTAUD, Adjoint ;

Mme Christiane LAUNAY, M. Michel ROBIN (arrivée au cours du point n°1-b), M. Paul PITARD, M. Joseph ROCHER, M. Franck BOUQUIN, M. Frédéric MAINDRON (présent à partir du point n°1-b), M. Cyrille GREGOIRE, Mme Françoise DUPAS, Mme Céline CHARRIER, Mme Karine DUVAL, Mme Aurélie GAUTIER, Mme Laëtitia AURAY, M. Simon RIPALT (présent à partir du point n° 1-d), M. Clément LECOMTE, M. Éric VANDAELE, Mme Nadine CHEBROU DE LESPINATS, M. William TRUIN, M. Bernard RETIERE, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Marie-Laure BRIAND (procuration à Mme F. DUPAS au point n°1 a)
M. Michel ROBIN (absent au point n° 1 a)
M. Hervé LEMOU (procuration à Mme M. ALEXANDRE)
M. Frédéric MAINDRON (absent au point n°1 a)
M. Simon RIPALT (procuration à M. C. LECOMTE jusqu'au point n°1 c)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

1) Budget Principal 2015.

a) Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2014.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec la balance générale du percepteur, de statuer sur la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant un **excédent de fonctionnement de 1 909 476,30 €**.

Il est proposé d'effectuer une reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| <u>Pour mémoire</u> | |
| Excédent de fonctionnement antérieur reporté | 426 879,81 € |
| Excédent d'investissement reporté | 336 498,22 € |
| <u>Résultat de l'exercice au 31/12/2014</u> | |
| Excédent de fonctionnement | 1 482 596,49 € |
| Déficit d'investissement | - 1 915 229,89 € |
| <u>Affectation du résultat de fonctionnement</u> | |
| Compte 1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE | 1 691 772,67 € |
| Compte 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 217 703,63 € |
| TOTAL | 1 909 476,30 € |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'adopter cette reprise anticipée des résultats 2014.

b) Subventions 2015.

Madame le Maire présente le tableau suivant des subventions 2015 au Conseil Municipal :

| ASSOCIATIONS | | observations |
|----------------------------------|------------------|---|
| ADMR | 230,00 | |
| ADT (aide à domicile) | 230,00 | |
| Association sanitaire apicole 44 | 100,00 | |
| ADAR | 230,00 | |
| Prévention routière | 50,00 | |
| YEELLEN | 250,00 | |
| Bien vivre ta différence | 500,00 | |
| Vie libre | 50,00 | |
| S/TOTAL 1 | 1 640,00 | |
| Dojo marsien | 1 500,00 | |
| Hand ball club marsien | 400,00 | |
| JASCM badminton | 1 500,00 | |
| JASCM Basket | 1 500,00 | |
| JASCM Danse | 1 400,00 | |
| JASCM football | 2 500,00 | |
| JASCM Pétanque | 400,00 | |
| JASCM Volley | 300,00 | |
| SMCTT Tennis de table | 800,00 | |
| Tennis club | 800,00 | |
| VTT Club marsien | 800,00 | |
| Les Patineurs Marsiens | 600,00 | |
| Amicale Paletiste | 320,00 | dont 320 € de subvention exceptionnelle |
| S/TOTAL 2 | 12 820,00 | |
| APCTM Club philatélique | 800,00 | dont 500 € de subvention exceptionnelle |
| Eveilles tes sens | 300,00 | |
| JASCM Musique | 4 000,00 | Mme CHARRIER ne participant pas au vote |
| Les Ailes de l'Ouest | 400,00 | |
| Les Amis du livre | 350,00 | |
| Les matinées récréatives | 250,00 | |
| Musique Inter Mars | 800,00 | Mme DUPAS ne participant pas au vote |
| Carrément scrap | 200,00 | Mme GAUTIER ne participant pas au vote |
| Les troubadours du désert | 1 000,00 | dont 1 000 € de subvention exceptionnelle |
| Patrimoine d'hier et aujourd'hui | 900,00 | |
| S/TOTAL 3 | 9 000,00 | |
| CGRS | Estimé 25 200,00 | 0,42 €/repas |
| CGRS | 4 598,00 | |
| APE écoles publiques | 3 879,17 | |
| APEL | 2 425,01 | |

| | | |
|----------------------|--------------------|--|
| S/TOTAL 4 | 36 102,18 | |
| AFDMLA | 1 050,00 | |
| ADICLA | 700,00 | |
| CAUE | 160,00 | |
| S/TOTAL 5 | 1 910,00 | |
| TOTAL GENERAL | 61 472.18 € | |

Le Conseil Municipal,
décide à la majorité (1 « Abstention » : M. RIPAULT (M LECOMTE engageant son pouvoir))

- d'accorder aux associations, pour l'année 2015, le montant précisé dans le tableau ci-dessus

c) Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, **à la majorité** (2 voix « CONTRE » : MM. TRUIN et VANDAELE), de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 32,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,71 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,80%

d) Vote du budget

Les orientations 2015 retenues sont :

- L'optimisation et l'innovation dans la gestion des services,
- Un objectif de service public efficace efficient,
- Un programme d'investissements maîtrisé,
- L'inscription dans la démarche de mutualisation

Le Budget 2015 présente les équilibres budgétaires suivants :

- Un niveau d'épargne brute à 726 000 €,
- Un programme d'investissement à hauteur de 3,6 M€ dont reports (2,2 M€),

1.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se composent essentiellement de reports de 2014 et de nouvelles recettes :

- FCTVA pour 545 000 €
- Subventions d'investissement pour 560 586 € (dont 348 086 € de reports). 212 500 € de nouvelles subventions (122 500 € DETR pour le restaurant scolaire et 90 000 € pour les opérations de cœur de bourg dans le cadre du Nouveau Contrat Régional via la CCEG)
- Taxes d'aménagement (90 k€) et PVR-PUP (98 k€)

Comme annoncé l'emprunt d'équilibre sera réalisé dès que possible pour un montant de 1 586 290 €. Les taux, annoncés en février 2015, seront de 1.85 % sur 15 ans et 2.08 % sur 20 ans.

1.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour un montant de 3.6 M€ les dépenses d'investissement regroupent pour 2.2 M€ les restes à réaliser principaux :

- Hôtel de Ville pour 434 000 €
- Travaux la Verdière pour 828 170 €
- Création de réseaux à la Renaudinière pour 148 000 €
- Travaux rue du 3 août pour 341 145 €
- Place et travaux cœur de bourg pour 188 628 €

Les principaux nouveaux crédits d'investissement pour 2015 sont :

- Travaux dans les écoles pour 49 865 €
- Acquisition matériels services techniques (dont tracteur) pour 55 620 €
- Equipements informatiques et reprographie Mairie pour 14 759 €
- Travaux pôles sportifs pour 40 500 €
- Travaux cimetièrre pour 15 560 €
- Création Espaces Verts pour 7500 €
- Sécurisation pont de la Félière pour 6500 €, panneaux de villages pour 10 000 €, restauration mare de la Valinière pour 10 000 €, accès à la station d'épuration pour 7500 €
- Travaux Enfance Jeunesse pour 6000 €
- Programme de réhabilitation Espace André Malraux pour 56 000 €
- Programme Voirie Rurale pour 106 000 € (dont busages et suite réunions de secteurs)
- Avenant travaux rue du 3 août pour 25 435 €
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour 57 000 € (dont Espace Malraux)
- Démarrage travaux restaurant scolaire pour 262 500 €
- Travaux livraison Hôtel de Ville et abords pour 104 872 €
- Démolition ancienne Mairie et annexes pour 106 675 €
- Etude de programmation multi-accueil pour 15 000 €
- Acquisition radar pédagogique pour 3000 €

1.3. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à environ 4 062 345 €, soit - 12.92 %/CA provisoire 2014. Cette diminution est due à la très forte baisse des produits exceptionnels qui en 2014 avaient été abondés de 850 000 € avec la reprise du résultat du lotissement des Passavants.

Hors passavants, les recettes de fonctionnement évoluent de + 6.4 %/CA 2014. Cette augmentation est due à :

- 1- l'augmentation du produit de fiscalité directe locale (+63 k€) et du FPIC (+ 22 k€),
- 2- l'augmentation des remboursements sur le personnel (contrats aidés, maladie)
- 3- la diminution des dotations de l'Etat (-71k€),

Le produit fiscal :

Le produit fiscal des trois taxes de fiscalité directe locale (TH, TF, TFNB) est estimé à 1 876 626 €, soit +63 k€ et représente 46 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette estimation tient compte :

- de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives prévue par le Parlement à 0,9 %.
- de l'évolution de 0.5 % des taux d'imposition.

Concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'État sont en baisse en 2015. Cette baisse se poursuivra au moins jusqu'en 2017. Pour la Commune, en 2015, cela représentera une perte de 71 K€ euros au titre de la Dotation forfaitaire (soit une baisse de 10.4 % par rapport à 2014). Dans l'attente d'éléments des services de l'Etat, le budget est resté prudent quant à l'évolution des dotations de péréquation et de solidarité rurale.

Les perspectives pour les années suivantes verront ce phénomène encore s'amplifier de manière plus que significative.

1.4. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à hauteur de 3 335 859 €, soit +4.82%/CA 2014 (3 182 278 €).

Cette augmentation est liée entre autre à

- 1- la mise en place du service ADS (18 k€) financé par la participation des communes et EPCI partenaires,
- 2- la création d'un budget Culture (+ 5k€), le festival St M'Arts de Rue 2015 (27 k€) et l'externalisation du bulletin municipal (+ 7k€)
- 3- la poursuite de la structuration et de la stabilisation des services dans le cadre du nouvel Hôtel de Ville.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.

Les charges de personnel consolidées des différents budgets

La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire aussi rigoureux que possible.

Les dépenses de personnel de la Commune évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes:

Les facteurs externes:

Les mesures nationales légales:

- La revalorisation des grilles indiciaires des catégories C au 1er janvier 2015 conformément au décret du 29 janvier 2014,
- L'augmentation du SMIC au 1er janvier 2015 qui impacte les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique,
- Les taux de cotisation des charges patronales continuent d'augmenter en 2015 : pour rappel, entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2017, augmentation du taux de cotisation à l'IRCANTEC et évolution progressive du taux de cotisation CNRACL pour la part employeur prévue jusqu'en 2016.

Les facteurs propres à la collectivité:

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...)
- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de service.
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents comme le CNAS ainsi qu'à la médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion.
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail...)

Les faits marquants pour 2015 :

L'augmentation des frais de personnel de 136 891 €/BP 2014 est la conséquence de plusieurs paramètres :

- Passage à temps complet de personnels titulaires et augmentation du temps de travail des agents d'entretien et ATSEM dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Passage en année pleine pour le coût réel de la réforme des rythmes scolaires. Poste en année pleine au sein de la Direction Générale des Services.
- Le renfort au sein des services à la population pour la qualité de l'accueil.
- La baisse de l'enveloppe dédiée au personnel non-titulaire.
- Des postes en réflexion (animation du territoire et communication, développement durable).
- Le glissement vieillesse technicité dit GVT (avancements, promotions)
- Les augmentations de charges (retraite ...).

L'analyse des frais de personnel doit tenir compte des financements de couverture, et déterminer le montant net du coût du personnel :

- Charges annuelles brutes en 2015 : 1 798 346 € ; financement : 124 500 € (remboursement contrats aidés et maladie).

Soit une augmentation des charges annuelles brutes de personnel de 10.6 % / CA2014.

Ces financements en 2015 correspondent à :

- Remboursement/Subvention (dont contrats aidés) : 124 500 €

Le coût net annuel s'établit à :

- En 2015 : 1 673 846 €, soit une **augmentation nette de 2.6 % / CA 2014**

Autres charges de gestion courante

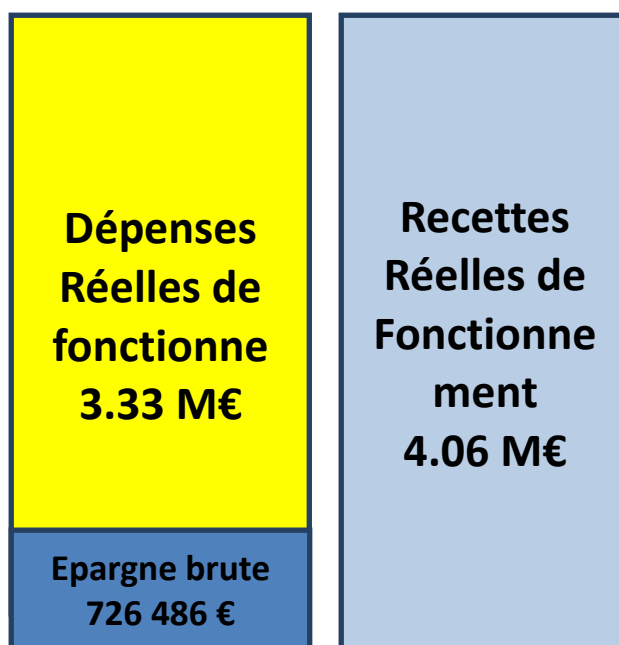
Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre des budgets annexes.

Dans un contexte d'effort demandé à tous, une diminution raisonnable des subventions aux associations est enregistrée. Cette baisse n'est pas uniforme et est adaptée aux besoins réels de chaque association.

Le budget proposé a fait l'objet de différents arbitrages par un travail commun entre les adjoints, les commissions municipales, les responsables techniques et administratifs, et la commission finances pour évaluer le degré de faisabilité de ces orientations.

1.5. LE NIVEAU D'ÉPARGNE

L'épargne brute, qui est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, est de 726 486€ soit une baisse de 50 % par rapport à celle du CA2014 qui intègre le résultat des passavants. Hors Passavants, l'épargne brute serait en augmentation de 12.9 %.



L'épargne nette, qui est l'épargne brute de laquelle on soustrait les échéances des emprunts en capital, est estimée à 331 500 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide, à la majorité (3 « Abstentions ») : MM. TRUIN, VANDAELE et RETIERE)

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2015 qui se résume comme suit :

- **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes pour un montant de **4 062 345 €**
- **section d'investissement**, en dépenses et recettes pour un montant de **5 573 836 €**

2) Budget Annexe Assainissement 2015.

a. Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2014.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal en accord avec la balance générale du Percepteur de statuer sur la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant un **excédent de fonctionnement de 269 005,93 €**,

Il est proposé d'effectuer une reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Pour mémoire | |
| Excédent de fonctionnement antérieur reporté | 116 171,06 € |
| Excédent d'investissement reporté | 220 287,73 € |
| Résultat de l'exercice au 31/12/2014 | |
| Excédent de fonctionnement | 152 834,87 € |
| Déficit d'investissement | -335 646,82 € |
| Affectation du résultat de fonctionnement | |
| Compte 1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE | 148 189,09 € |
| Compte 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 120 816,84 € |
| TOTAL | 269 005,93 € |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'adopter cette reprise anticipée des résultats 2014.

b. Vote du budget

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget « Assainissement » de l'exercice 2014 qui se résume comme suit :

- section d'exploitation **273 443 €**
- section d'investissement **463 232 €**

3) Budget Annexe « Lotissement La Noé Frais » 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget 2014 du lotissement « La Noé Frais » établi comme suit :

- section de fonctionnement **150 788 €**

4) Budget Annexe « Lotissement Les Passavants » 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget 2014 du lotissement « La Noé Frais » établi comme suit :

- section de fonctionnement **42 908 €**

5) Convention d'objectifs Prestation de service Accueil de loisirs et Aide spécifique rythmes éducatifs.

Mme ALEXANDRE, Adjointe, rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de leur politique d'action sociale, les caisses d'allocations familiales contribuent au développement de celle-ci autour de quatre axes :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements.
- Mieux accompagner les familles en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.
- Au travers de diagnostics partagés, elles prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires
- Soutenir financièrement les collectivités territoriales à l'occasion de la mise en place des rythmes éducatifs.

Cela se traduit par un important soutien financier et technique qui nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi de bon emploi des aides octroyées et d'évaluation de la pertinence des projets développés au regard des besoins.

Ces aides concernent les trois structures marsiennes, à savoir :

- Accueil de loisirs Jeunes
- ALSH
- Accueil périscolaire

C'est dans ce contexte que la commune a déjà approuvé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales permettant à la collectivité de bénéficier d'aides pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et plus particulièrement de la structure Adolescent et Pré-Adolescent.

Cette nouvelle convention est valable pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette convention

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment la convention à intervenir telle qu'annexée en pièce jointe.

6) Enfance Jeunesse – Convention portant animation sportive avec le Conseil Général.

Mme ALEXANDRE, Adjointe, informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des activités du Centre de Loisirs, il est suggéré d'organiser un stage d'aviron sous l'égide du Conseil Général.

Afin de préciser les modalités d'organisation de cette journée qui se déroulera le 23 avril prochain sur la commune de SUCE SUR ERDRE, il est proposé d'approuver une convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment la convention à intervenir telle qu'annexée en pièce jointe.

7) Répartition des amendes de police – Inscription au programme 2015.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que par lettre du 22 janvier 2015, le Conseil Général de Loire Atlantique invite les communes à présenter leurs propositions pour l'élaboration du programme 2015 de répartition et d'utilisation des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Les opérations susceptibles d'être éligibles doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière énumérées à l'article 2334-12 du Code Général des collectivités Territoriales.

Dans cette optique, il est proposé de soumettre au programme 2015, l'acquisition d'un radar pédagogique.

L'estimation des travaux est de 2 385,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette proposition,
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police.

Informations diverses.

Madame le Maire informe l'assemblée des décisions prises :

| | | |
|----------|-----------------|--|
| 2015-014 | 28 février 2015 | Contrat passé avec la société ABYSS portant sur la maintenance du logiciel facturation ALSH pour un montant de 600,59 € H.T. |
| 2015-015 | 2 mars 2015 | attribution du marché de fourniture et pose de mobilier à la société BUROMAT pour un montant de 42 651,78 € TTC. |
| 2015-016 | 3 mars 2015 | Acceptation d'indemnités de sinistre versées par la SMACL suite à bris de vitres pour un montant de 318 € |
| 2015-017 | 10 mars 2015 | Marché passé avec OMR pour l'achat de 5 photocopieurs et maintenance moyennant un coût de 11 614,00 € H.T avec un copie noir et blanc de 0,0028 € H.T.et un coût copie couleur de 0,028 € H.T. |
| 2015-018 | 10 mars 2015 | Acceptation d'une note d'honoraires d'avocats auprès du cabinet PLUBLI JURIS moyennant un coût de 1 340,52 € TTC |
| 2015-019 | 19 mars 2015 | DA15Z0005 - Me LEPAGE - AC 55 Renonciation au droit de préemption |

Madame le Maire lève la séance à 20 h 40.

Barbara NOURRY

Maire de Saint-Mars-du-Désert.

M. Jean-François CHARRIER,

Mme Maryline ALEXANDRE,

Mme Marie-Laure BRIAND,

Mme Cécile GASSER,

M. Frédéric BOISLEVE,

Mme Emilie HAMON,

Mme Corine BERTAUD,

Mme Christiane LAUNAY,

M. Michel ROBIN,

M. Paul PITARD,

M. Joseph ROCHER,

M. Franck BOUQUIN,

M. Frédéric MAINDRON,

M. Cyrille GREGOIRE,

Mme Françoise DUPAS,

Mme Céline CHARRIER,

Mme Karine DUVAL,

Mme Aurélie GAUTIER,

Mme Laëtitia AURAY,

M. Simon RIPAULT,

M. Clément LECOMTE,

M. Éric VANDAELE,

Mme N. CHEBROU DE LESPINATS,

M. William TRUIN,

M. Bernard RETIERE,